

Strasbourg, 12 septembre 2024

T-PD-BUR(2024)62RAPAbrFR

**BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION
POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT
AUTOMATISÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

(CONVENTION 108)

62^{ème} Réunion du Bureau

Bureau de Venise
11-12 septembre 2024

RAPPORT ABRÉGÉ

www.coe.int/dataprotection

- Point 1 **Ouverture de la réunion / Déclaration de la Présidente et du Secrétariat**
Le Bureau a pris note des informations fournies par la Présidente et le Secrétariat.
- Point 2 **Adoption de l'ordre du jour**
Le Bureau a adopté l'ordre du jour.
- Point 3 **Convention 108+ : état des lieux**
Le Bureau a pris note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état des signatures et des ratifications du Protocole d'amendement de la Convention 108 (CETS No. 223, ci-après Convention 108+) : 46 signatures dont 31 ratifications.
- Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et a procédé à un échange de vues sur le concept de méthodologie pour le premier cycle d'évaluation sous la Convention 108+ et a convenu de s'échanger à ce sujet sur la base du document préparé par le Secrétariat lors des prochaines réunions. Le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant la nécessité de changements opérationnels liés à l'entrée en vigueur du Protocole d'amendement STCE n° 223.
- En ce qui concerne le Costa Rica, le Bureau a pris note des informations fournies par les membres du Bureau et le secrétariat sur les derniers développements concernant le processus législatif interne.
- Point 4 **Flux transfrontières de données personnelles (MCC, interopérabilité, autres outils possibles)**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et a discuté de la possibilité de développer un autre outil ou instrument pour faciliter la libre circulation des données et de créer un forum pour favoriser le dialogue sur l'interopérabilité entre les mécanismes de transfert de données existants. Le Bureau a convenu de proposer à la plénière d'organiser un tour de table sur l'utilisation actuelle et prévue des MCC du CdE et d'avoir une discussion sur la nécessité de développer d'avantages outils ou instruments par le comité. Le Bureau a également encouragé le Secrétariat à mettre en place un forum sur l'interopérabilité, à inviter les partenaires concernés à ce forum et à organiser la première réunion immédiatement après la réunion plénière du Comité en novembre.
- Point 5 **Interprétation de l'article 11 de la Convention 108 modernisée**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat, a procédé à un échange de vues sur le document révisé et a convenu de réviser le texte en conséquence pour discussion lors de la prochaine réunion plénière. Le Bureau a également pris note de la prochaine réunion du groupe de travail qui se tiendra probablement en octobre 2024 à Paris.
- Point 6 **Technologies améliorant la confidentialité (données synthétiques, LLM)**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et de la présentation de l'expert, le professeur Chris Russell de l'Oxford Internet Institute, Université d'Oxford (par vidéoconférence), a procédé à un échange de vues et a noté le large consensus sur l'importance et de la pertinence du sujet pour le Comité.
- Point 7 **Programme de travail 2022-2025 (suivi)**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat, a procédé à un échange de vues et a décidé de proposer à la plénière de commencer des travaux normatifs sur le sujet des technologies améliorant la confidentialité et les Grands Modèles de Langage (LLMs).
- Point 8 **Projet de lignes directrices sur la protection des données dans le contexte des neurosciences**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le rapporteur, l'expert Dr Marcello Ienca et le Secrétariat a procédé à un échange de vues, a invité les délégations à envoyer des commentaires écrits sur le projet de document ainsi que sur le rapport d'expert avant le 27 septembre, et a convenu de réviser le texte sur la base des commentaires reçus en vue de sa première conférence lors de la réunion plénière de novembre.
- Point 9 **Coopération avec d'autres organes et entités du Conseil de l'Europe**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et a félicité le CAI pour l'ouverture de la signature de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit le 5 septembre 2024 à Vilnius, en Lituanie. Le Bureau a également pris note de la prochaine conférence sur la protection des données et l'IA qui devrait avoir lieu le 29 novembre 2024 à Strasbourg, organisée conjointement par les Secrétariats du T-PD et du CAI pour sensibiliser de l'importance de la signature/ratification de la Convention 108+ ainsi que de la Convention-cadre sur

l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Le Bureau a également pris note des informations concernant les derniers développements au sein du CDBIO, notamment de la préparation d'un rapport sur l'impact des neurosciences sur les droits de l'homme, ainsi que des informations sur le Comité de Lanzarote et le Comité de suivi de la Convention de Macolin.

- Point 10 **Développements et activités dans le domaine de la protection des données**
Le Bureau a pris note des informations fournies par les participants et le Secrétariat, notamment sur les événements suivants : réunion du GR-J (20 juin, Strasbourg), Privacy Symposium (10-14 juin, Venise), EuroDIG (17-19 juin, Vilnius), conférence internationale QUO VADIS AI (18 juin, Athènes), 10^e session du groupe de travail de l'OCDE sur la gouvernance des données et la vie privée (28 juin, Paris), 37^e conférence internationale sur les lois relatives à la protection de la vie privée.
- Point 11 **Coopération**
Le Bureau a également pris note des différents programmes de coopération relatifs à la protection des données, en particulier sur le soutien institutionnel en cours aux bénéficiaires de la région du Sud de la Méditerranée (Programme Sud V), ainsi que sur la coopération en cours et future possible avec les autorités de protection des données dans le cadre de plusieurs plans d'action du Conseil de l'Europe.
- Point 12 **Commissaire à la protection des données**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant les activités du Commissaire à la protection des données pendant sa période intérimaire.
- Point 13 **Observateurs**
Le Bureau a pris note des informations fournies par les observateurs et les participants à la réunion, notamment par le représentant du Brésil sur les derniers développements au sein de l'autorité de la protection des données.
- Point 14 **Prochaines réunions**
Le Bureau a pris note de la date de la prochaine réunion plénière qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2024 (47e) à Strasbourg, ainsi que des prochaines réunions du Bureau le 19 et 20 mars 2025 (63e) et le 17 et 18 septembre 2025 (64e) à Paris.
- Point 15 **Prix Stefano Rodotà**
Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les modifications apportées aux règles du concours et a convenu de modifier les règles de procédure sur la base des commentaires reçus et de charger le Secrétariat de préparer un nouveau projet en vue de sa publication.
- Point 16 **Divers**

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

	1. Ouverture de la réunion
	Communication de la Présidente Communication du secrétariat
T-PD(2024)46RAPAbrFR Pour mémoire	Rapport abrégé de la 46e réunion plénière (5-7 juin 2024)
T-PD-BUR(2024)61RAPAbrFR Pour mémoire	Rapport abrégé de la réunion du 61e Bureau (13-15 mars 2024)
T-PD(2021)WP2022-2025 Pour mémoire	Programme de travail du comité 2022-2025
TPD43(2022)7 Pour mémoire	Règlement intérieur
	2. Adoption de l'ordre du jour
	3. Convention 108+ État d'avancement
	Informations fournies par le Secrétariat <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat et aura une discussion sur l'état des ratifications, aura un échange de vues concernant la préparation de l'entrée en vigueur de la Convention 108+, en particulier les règles de procédure, les termes de référence, la méthodologie de suivi et les mécanismes d'évaluation.
Texte consolidé de la Convention STE n° 108 modernisée Rapport explicatif Protocole d'amendement STCE n° 223 T-PD(2018)20rev11 T-PD(2018)21rev11 Méthodologie pour le premier tour d'évaluation dans le cadre de la Convention 108+ (seulement en anglais)	Convention 108+ : tableau des signatures et des ratifications Convention 108 : tableau des signatures et ratifications
T-PD(2020)08Rev - Rapport d'expert	Costa-Rica <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat, tiendra un échange de vues sur les derniers développements et décidera du suivi nécessaire.
	4. Flux transfrontaliers de données à caractère personnel (MCC, interopérabilité, autres outils possibles)
Modèles de clauses contractuelles (Module 1) Modèles de clauses contractuelles (Module 2) Modèles de clauses contractuelles (Module 3)	Présentation du Secrétariat <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat, tiendra un échange de vues et décidera du suivi nécessaire.
	5. Interprétation de l'article 11 de la Convention 108 modernisée
T-PD(2021)7rev8 (Ce document a été envoyé aux membres de T-PD. Il sera également mis à la disposition dans la salle de réunion).	Informations fournies par le rapporteur et le secrétariat. <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le rapporteur et le Secrétariat, tiendra un échange de vues et décidera du suivi nécessaire.

	6. Technologies améliorant la protection de la vie privée (données synthétiques, LLM)
	Présentation par le Secrétariat et/ou l'expert sur le thème des technologies d'amélioration de la protection de la vie privée (PET) en ce qui concerne le traitement des données synthétiques et des grands modèles linguistiques. <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat et l'expert, tiendra un échange de vues et décidera du suivi nécessaire.
	7. Programme de travail 2022-2025 (suivi)
	<u>Action requise</u> : Le Bureau procédera à un échange de vues sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail et décidera du suivi nécessaire.
	8. Projet de lignes directrices sur la protection des données dans le contexte des neurosciences
T-PD(2024)2 (seulement en anglais) Rapport d'expert (seulement en anglais) Rapport du CDBIO sur les neurotechnologies et le cadre des droits de l'homme : avons-nous besoin de nouveaux droits ?	Les informations et la présentation fournies par le rapporteur et les experts. <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations et de la présentation fournies par le rapporteur et les experts, tiendra un échange de vues et décidera du suivi nécessaire.
	9. Coopération avec d'autres organes et entités du Conseil de l'Europe
	<u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.
	10. Développements et activités dans le domaine de la protection des données
	<u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par les participants et le secrétariat et décidera du suivi nécessaire.
	11. Activités de coopération
	Le Secrétariat fournira des informations sur les projets de coopération en cours. <u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.
	12. Commissaire à la protection des données
• Rapport d'activité 2022-2024 • Résolution du CM sur le nouveau Règlement sur la protection des données personnelles	<u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.
	13. Observateurs
• Liste des observateurs • T-PD(2018)04Rev3 - État des lieux et critères d'admission <i>Pour mémoire</i>	<u>Action requise</u> : Le Bureau prendra note des informations fournies par les observateurs.

	14. Prochaines réunions
	<u>Réunions plénières :</u> 47 th Plénière : 4-6 novembre 2024 <u>Action requise :</u> Le Bureau prendra note des dates des prochaines réunions plénières.
	15. Prix Stefano Rodotà
Prix Stefano Rodotà	Le Secrétariat fournira des informations sur les préparatifs en cours pour l'édition 2025 du prix. <u>Action requise :</u> Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat et décidera du suivi nécessaire.
	16. Questions diverses

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS
MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

Elsa Mein, Chair/Présidente

Caroline Gloor Scheidegger, first Vice-Chair / première Vice-présidente

Virpi Koivu, Bureau member / membre du Bureau

Pablo Manuel Mateos Gascueña, Bureau member / membre du Bureau –*excused* / *excusé*

Anamarija Mladinić, Bureau member / membre du Bureau

Gonzalo Sosa Barreto, Bureau member / membre du Bureau *excused* / *excusé*

Alessandra Pierucci, Former T-PD Chair / Ancienne Présidente du T-PD

COMMITTEE MEMBERS AND DELEGATIONS / MEMBRES DU COMITÉ ET DÉLÉGATIONS

GERMANY / ALLEMAGNE

Stefan Niederer – adviser/conseiller, Office of the Federal Commissioner for Data Protection and Freedom of Information

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Hajer Al Hamali – representative/représentante, Department for Science Innovation and Technology

Natasha Angwin – adviser/conseillère, Senior Policy Advisor at UK Home Office

OBSERVERS AND PARTICIPANTS / OBSERVATEURS ET PARTICIPANTS

BRAZIL / BRÉSIL

Lucas Costa dos Anjos – Data Protection Specialist, International Affairs Unit, National Data Protection Authority (ANPD)

MOROCCO / MAROC

Omar Seghrouchni, Président, Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP)

SPAIN/ESPAGNE

Cristina Varas Crespo – deputy/suppléante, Head of Service, Agency of Data Protection

EXPERTS

Chris Russell, Oxford Internet Institute, University of Oxford (video call / appel visio)

Marcello Ienca, School of Medicine and Health, Technical University of Munich (TUM)

COUNCIL OF EUROPE BODIES AND SECRETARIAT /
ORGANES ET SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DGI Direction générale droits humains et Etat de droit / DGI Directorate General Human Rights and Rule of Law

Patrick Penninckx, Head of Department, Digital Development and Governance / Chef de Service, Développement et gouvernance numérique

Data Protection Unit / Unité de la protection des données

Péter Kimpiàn, Secretary of the Committee / Secrétaire du Comité